

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_088 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

**N° DEL2019_088 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2019.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projets de décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement collectif:

Budget annexe assainissement collectif – DM 2:

- En fonctionnement :

Dépenses : 10 000 €

- inscription des crédits pour régulariser des charges à répartir sur plusieurs exercices (+ 42 844,82 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement du même montant.

- Le virement à la section d'investissement est diminué de 32 844,82 €.

Recettes : 10 000 €

- ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions (+ 10 000 €). Cette recette d'ordre a pour contrepartie une dépense d'ordre d'investissement du même montant.

- En investissement :

Dépenses : 41 3850 €

- ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions (+ 10 000 €).

- crédits supplémentaires pour l'opération Marssac - Beausite (+850 €) ;

- crédits supplémentaires sur l'opération Albipôle afin de prendre en compte les dernières révisions de prix (+ 1 980 €) ;

- ajustement des crédits pour le raccordement de la station d'épuration de la Madeleine dans le cadre de l'opération Biogaz (+ 25 000 €) ;

- inscription de crédits pour la réalisation de la signalétique de la STEP Madeleine (+ 3 555 €) ;

Recettes : 41 385 €

- diminution du virement de la section de fonctionnement (- 32 844,82 €)
- inscription de la subvention TEPCV obtenue pour la mise en place de la pompe à chaleur à la STEP Madeleine (+ 33 250 €) ;
- inscription des crédits prévus pour régulariser des charges à répartir (+ 42 844,82 €).
- La diminution du recours à l'emprunt pour équilibrer le budget (- 1 865 €).

La modification proposée augmente de 51 385 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe assainissement collectif 2019.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
3 abstention(s)**

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif 2019 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL